



N°1138 – LUNDI 17 FÉVRIER 2014

ZOOM

ESPAGNE

Un nouvel écrin pour le Real Madrid

Le club de football espagnol a dévoilé un projet de rénovation du stade de Santiago Bernabeu ultra-innovant sur le plan technique. *Lire page 2*



MARCHÉS

BELGIQUE

Espoir de reprise pour le BTP d'outre-Quévrain

Alors que Batibouw, le plus grand salon local dédié au secteur, ouvre ses portes le 22 février, la Confédération construction vient d'annoncer qu'après une année 2013 noire, l'activité pourrait progresser de 0,5% en 2014, le logement étant le segment le plus dynamique. *Lire page 5*

DOCUMENT SPÉCIAL

RÈGLEMENTATION

Rapport anti-corruption: les marchés publics

La Commission européenne a dévoilé, le 3 février, le premier «rapport anticorruption de l'UE». Ce document estime que ce fléau n'épargne aucun État membre et coûte près de 120 milliards d'euros par an aux 28. Parmi les secteurs exposés, les marchés publics auxquels le rapport consacre un chapitre. *Lire page 9*

ENQUÊTE

ALLEMAGNE

Des bureaux transformés en logements, nouveau credo des promoteurs

À Francfort, ainsi que dans les autres métropoles d'outre-Rhin, des immeubles de bureaux des années 1960-70, ne correspondant plus aux canons actuels mais situés en centre-ville, sont métamorphosés en habitations, soulageant un marché du résidentiel sous tension. *Lire page 15*

LE FIL D'ACTU

Deux tunnels à construire dans les îles Féroé

Les partis politiques de l'archipel danois ont conclu un accord portant sur la construction de deux nouveaux tunnels sous-marins évalués à 260 millions d'euros. *Lire page 3*

Cofely pour l'efficacité énergétique de Milan

Un contrat de sept ans vient d'être signé entre la filiale de GDF Suez et la capitale de la Lombardie pour la gestion énergétique de 557 bâtiments communaux. *Lire page 3*

Architecture : la reprise se confirme en Europe

En 2013, le nombre de personnes interrogées pour l'enquête de la CAE considérant que la situation actuelle est favorable ou très favorable à la pratique de l'architecture a plus que doublé. *Lire page 4*

Portugal : un rapport gouvernemental pour les infrastructures

Trente projets ont été définis comme prioritaires d'ici 2020, la majorité dans le secteur portuaire et ferroviaire. *Lire page 5*

Skanska : 2013, année de compensations et de progressions

Le major du BTP suédois a annoncé que son bénéfice net avait progressé de 32% l'an passé et son chiffre d'affaires de 5,5%. *Lire page 6*

ArcelorMittal de nouveau intéressé par la construction

Présentant le 6 février ses résultats pour 2013, le producteur d'acier international a décidé d'investir davantage dans le BTP, notamment les ronds à béton et les systèmes de chauffage solaire de l'air. *Lire page 7*

Systèmes de levage : le français PMS aux Émirats

Fabricant de systèmes de levage ou d'arrimage et d'équipements de protection des personnels sur chantier, la PME vient de créer une filiale commerciale aux Émirats arabes unis, avec l'ambition de se développer au Moyen-Orient. *Lire page 7*

Agenda : TRA 2014

Du 14 au 17 avril, Paris accueillera la plus grande conférence européenne sur la recherche en transports et infrastructures, baptisée "Transport Research Arena". *Lire page 8*

PROJETS & CONTRATS	2	PRATIQUE	8
LES MARCHÉS	4	DOCUMENT SPÉCIAL.....	9
ENTREPRISES	6	ENQUÊTE.....	15

ZOOM

Un nouvel écrin pour le Real Madrid

Alors que le BTP espagnol souffre d'une crise sans précédent, les deux plus célèbres clubs de football ibériques, le Real de Madrid et le Barça, n'ont pas mis en sourdine leurs ambitions, ni ralenti leur train de vie. Hasard du calendrier (ou pas), les deux frères ennemis du ballon rond viennent coup sur coup d'annoncer des projets de modernisation de leurs stades respectifs.

Les deux projets n'en sont toutefois pas au même... stade. Alors que la décision d'agrandir le Camp Nou, l'antre mythique du FC Barcelone (qui pourrait passer de 98 000 à 105 000 places) doit encore être validée début avril lors d'un référendum ouvert aux "socios" du club, le grand rival madrilène, lui, a pris de l'avance. Le club de la capitale espagnole a dévoilé, fin janvier, son projet de rénovation de Santiago Bernabeu, construit en 1947 et situé au cœur de la ville. L'assemblée des "socios" du Real Madrid a voté dès 2011 pour l'agrandissement de l'enceinte sportive.

Après un concours d'idées international, c'est le projet défendu par l'agence d'architecture allemande GMP et les confrères espagnols L35 et Ribas & Ribas qui a été choisi par les décideurs madrilènes. Un chantier dont le coût est chiffré à 400 millions d'euros. GMP dispose d'une longue expérience dans la construction de stades de football, ayant signé plusieurs enceintes à l'occasion des Mondiaux en Afrique du Sud (2010) ou au Brésil (2014). « La collaboration entre les studios s'est très bien passée. Cela a été

un concours très long, de 18 mois, et très poussé en études », a expliqué au BEM Luisa Badia, directrice des agences espagnole et française de L35. Le projet retenu a devancé ceux de Norman Foster et Rafael de la Hoz, de Rafael Moneo et des suisses Herzog&De Meuron, ainsi que de Carlos Lamela et Populous. Outre une extension du nombre de places assises, qui devrait passer des 80 000 actuelles à plus de 85 000, le nouveau stade accueillera en son sein un hôtel de luxe, dont certaines chambres auront une vue directe sur le terrain, ainsi qu'un centre commercial et de loisirs. Il y aura également un parking souterrain, qui pourrait compter 600 places. Un centre commercial jouxtant actuellement le stade devra être démoli.

Un toit rétractable et ajouré

L'un des éléments qui a le plus séduit les dirigeants du club espagnol dans le projet est le toit rétractable, devenu un "must be" des enceintes modernes. Luisa Badia indique que « cette toiture pourra se fermer en 15 minutes et constituera comme une double membrane, en PTFE (polytétrafluoroéthylène), ce qui permet d'avoir un poids beaucoup plus léger. » Selon ses concepteurs, l'originalité de cette structure réside dans le fait qu'elle soit équipée d'une série de lames brise-soleil et qu'elle couvrira les gradins, tout en laissant la lumière naturelle passer. L35 précise qu'il s'agit d'un « anneau de compression périmétral sur la base duquel se développe une structure radiale

également convaincu le club madrilène, dont le président, Florentino Pérez, est par ailleurs patron d'ACS, le major du BTP espagnol. En principe, cette nouvelle enveloppe devrait être en inox, selon Luisa Badia. L'une des particularités de cette façade est son caractère "interactif", car elle réagira, via un système de LED, aux applaudissements du public pendant le match. Lors de la présentation du projet, fin janvier, Volkwin Marg, le patron de GMP, a expliqué le dispositif : « Sur la façade orientale, il y aura un écran énorme, donnant sur l'avenue de la Castellana, et qui pourra montrer l'intérieur à l'extérieur. Grâce au système LED, la peau va vibrer, respirer, répondre aux émotions des spectateurs en transformant le nouveau stade en un bâtiment établissant une communication fluide avec son environnement. » Les couleurs de la façade pourront ainsi varier.

ACS bien placé

Le calendrier des appels d'offres travaux, qui seront privés, n'a pas été rendu public par le club. Mais on peut supposer que les constructeurs espagnols seront en première ligne, en particulier ACS. « Nous en sommes aujourd'hui à l'étape qui correspond en France à la phase de l'avant-projet sommaire (APS) », indique Luisa Badia. À Madrid, plusieurs sources estiment que les travaux commenceront avant fin 2014, pour une inauguration envisagée pour mi-2017. L'objectif étant de ne pas perturber le calendrier sportif, les travaux devraient s'interrompre les jours de matches. À noter toutefois que, selon la presse espagnole, le club, pour enclencher ce projet, a dû acquérir un terrain entre le stade et l'avenue Castellana, avec un foncier constructible de 12 000 m². Pour cela, l'entité sportive a procédé à un échange de terrains avec la municipalité de Madrid. L'opération a été approuvée par la justice espagnole, mais la Commission européenne étudie actuellement le dossier pour savoir s'il ne s'agit pas d'une aide publique illégale.

Gregory Noirot



Le célèbre club de football vient de dévoiler son projet de rénovation du stade Santiago Bernabeu. Source : Real Madrid.

de câbles tenseurs. Cette structure sera montée sur place, puis hissée jusqu'à son emplacement. » La toiture sera soutenue par les piliers de béton existants. La façade asymétrique, composée de bandes métalliques à largeur et orientation variables, a

PROJETS

POLOGNE Ligne ferroviaire Grodzisk Mazowiecki-Lowicz

La Pologne envisage de construire entre 2017 et 2020 une nouvelle ligne de chemin de fer dans le centre du pays, entre Grodzisk Mazowiecki et Lowicz,

visant à rendre plus facile la circulation des trains de grandes lignes sur l'axe Varsovie-Poznan-Berlin en leur faisant éviter les voies encombrées par les trains de banlieue à l'ouest de la capitale polonaise. Les trains circulant sur le futur tronçon pourront atteindre la vitesse de 230 km/h. Le projet est envisagé pour un budget allant de 405 à 572 millions d'euros selon le tracé choisi. Une étude de faisabilité en propose deux, un plus

court et moins cher entre Jaktorow (près de Grodzisk Mazowiecki) et Bednary (près de Lowicz), et autre plus long et plus cher (46 km) entre Jaktorow et Niedzwiada Lowicka (près de Lowicz). Ce nouveau projet a fait son apparition dans le récent "Document de mise en œuvre de la Stratégie de développement des Transports jusqu'en 2020", préparé par la Pologne pour l'Union européenne, qui en prévoit la réalisation entre 2017 et

2020. Le financement devrait venir notamment de l'instrument européen "Connecting Europe Facility" ("Mécanisme pour l'interconnexion en Europe"), qui sert à réaliser le tronçon se situant sur le "corridor Mer du Nord-Baltique" du noyau central du Réseau transeuropéen de transport (RTE-T).

DANEMARK Deux tunnels sous-marins à construire dans les îles Féroé

Les partis politiques de l'archipel danois des Féroé, dans l'Atlantique Nord, ont conclu un accord portant sur la construction de deux nouveaux tunnels sous-marins pour un montant évalué à environ 260 millions d'euros. Le premier à être creusé, le tunnel Eysturoy, sera long de 7,1 kilomètres. Il reliera la baie de Skálafjørður à Torshavn, la capitale de ce territoire autonome composé de 17 îles. Ce projet est censé devenir rentable rapidement et, grâce aux recettes du futur péage, permettre de cofinancer la construction du second tunnel. Long de 10,6 km, celui-ci reliera la capitale à l'île de Sandoy, jusqu'à présent accessible par ferry. Le premier tunnel devrait être achevé en 2019, l'autre en 2021. Le plus lourd investissement de l'histoire de cet archipel viendra compléter un réseau de tunnels comprenant déjà deux ouvrages sous-marins : un long de 4,9 km, facilitant l'accès à l'île disposant de l'aéroport des Féroé, et un de 6,2 km construit par le suédois NCC et des entreprises locales reliant deux autres îles.

CANADA Extension du MAC de Montréal

Le Musée d'art contemporain de Montréal (MAC) devrait voir sa superficie d'espaces d'exposition doubler d'ici 2017. Le gouvernement québécois vient d'accorder une subvention de 550 000 dollars CAD (367 000 euros), qui permettra la réalisation d'un « dossier d'affaires » (étude) pour préciser la portée, le budget et l'échéancier du projet. Actuellement, l'investissement est estimé à 44 millions de dollars CAD (30 millions d'euros). Le président du conseil d'administration du musée compte sur le mécénat pour financer cet agrandissement. Une fois agrandi, le musée pourra renouveler plus fréquemment ses expositions. Le MAC accueille près de 250 000 visiteurs par an.

RÉPUBLIQUE DU CONGO Réfection du pourtour fluvial de Brazzaville

La deuxième phase du marché de réfection du pourtour fluvial de la capitale

congolaise, à réaliser d'ici à 2016, attise les convoitises : pas moins de seize sociétés internationales sont candidates pour les réaliser. Le gouvernement, par l'intermédiaire de la Délégation générale des grands travaux (DGGT), a réceptionné le 30 janvier les avis de manifestation d'intérêt pour la réfection des 5,5 kilomètres de route longeant le littoral, entre la "case de Gaulle", résidence de l'ambassadeur de France, et le pont du Djoué, situé au sud de la ville. Les six candidats retenus dans la "short list" devraient être connus assez rapidement, les travaux devant démarrer dès le mois de juin. Sept entreprises françaises sont candidates, dont l'ingénieur Egis et les constructeurs Razel (groupe Fayat), Colas (groupe Bouygues SA), Eiffage et Vinci. La DGGT a affirmé au magazine "Jeune Afrique" que les 40 millions d'euros de financement accordé par l'Agence française de développement (AFD) n'auront « aucune influence sur la nationalité de la société retenue ». La première phase du projet, qui vient de commencer, portant sur la construction d'un viaduc de 1,2 km a été confiée au groupe chinois Chinese Road & Bridge Corporation (CRBC) pour un montant de 72 milliards F CFA (109 millions d'euros).

CONTRATS

CHILI Artelia et Veolia pour un "simulateur ville durable"

Après avoir récemment sélectionné Eiffage, Egis et GDF-Suez pour "un simulateur ville durable" pour la ville d'Astana (BEM du 10 février, p.3), le ministère français du Commerce extérieur a retenu un groupement piloté conjointement par l'ingénieur Artelia (mandataire) et le groupe de services urbains Veolia Environnement, pour la réalisation d'un même outil appliqué au cas concret d'aménagement urbain de la Commune de Santiago (Chili). Selon le communiqué du ministère de Nicole Bricq, « ce projet s'inscrit dans la stratégie de promotion de la filière française du "Mieux vivre en ville" traduite par la démarche Vivapolis lancée il y a quelques mois par le gouvernement ». Le financement de 2 millions d'euros de type FASEP-Innovation Verte permettra le développement d'un outil d'aide à la décision pour les acteurs publics locaux, au travers d'une plateforme numérique en 3D, alimentée par les solutions proposées par les entreprises françaises pour répondre aux problématiques de l'aménagement d'un quartier de la commune de Santiago. « Les autorités chiliennes et la commune de Santiago affichent en effet des objectifs ambitieux d'amélioration de la qualité des espaces urbains dans un pays où l'économie et le marché de la ville durable sont en pleine croissance », affirme le ministère. Un "Club de suivi" sera consti-

tué au cours du projet, de manière à rassembler l'offre des entreprises françaises. Les pôles de compétitivité seront également sollicités, pour relayer les appels à solutions (produits, services, technologies) auprès des entreprises. Outre Artelia et Veolia, le groupement se compose notamment de Siradel, PME innovante spécialisée dans la production, l'édition de données géographiques 3D et les plateformes de simulation / visualisation interactives, et de deux agences d'architecture et d'urbanisme, Architecture Studio et Arte Charpentier. Les autorités de Santiago sont intéressées par cette étude, qui pourrait déboucher sur des contrats futurs.

ITALIE Cofely pour l'efficacité énergétique de Milan

Un contrat de sept ans vient d'être signé entre le groupe de services énergétiques Cofely, filiale du français GDF Suez, et la ville de Milan pour la gestion énergétique de 557 bâtiments communaux. Le principal enjeu est de réduire significativement la pollution endémique de la ville tout en baissant sa facture énergétique de 6 % par an. Dans une cinquantaine de bâtiments, Cofely Italie prévoit de remplacer les chaudières au fioul par d'autres au gaz. L'économie réalisée pourrait ainsi atteindre 1 877 tonnes de fioul soit 5 500 tonnes de CO₂. L'optimisation énergétique s'accompagnera de la mise en place d'innovation, comme l'application Géomap permettant aux techniciens d'avoir un plus grand contrôle des installations énergétiques.

MAROC Centrale de stockage et de valorisation des déchets de Meknès pour Sita

La Communauté urbaine de Meknès vient de confier à Sita Atlas, filiale du français Suez Environnement, la réhabilitation de son site de stockage des déchets ménagers, ainsi que la création et l'exploitation d'un centre d'élimination et de valorisation de ceux-ci. Le contrat porte sur 20 ans et se monte à près de 90 millions d'euros. Les investissements sont de l'ordre de 19 millions sur cette même durée. Sita réalisera ainsi les travaux d'aménagement des voies d'accès et de dépôts des déchets. L'équipe mettra également en place une couverture végétalisée, ainsi que des réseaux de drainage, de collecte des lixiviats et des eaux pluviales. Elle effectuera des travaux de forage. La convention porte également sur la conception, l'aménagement, l'équipement et l'exploitation d'un nouveau centre d'élimination et de valorisation. D'une superficie de 52 ha, ce nouveau site aura une capacité de 200 000 à 330 000 t. de déchets ménagers par an.

MONDE**Coface : les infrastructures, solution et facteur de croissance internationale**

Que ce soit sur les continents africain, américain, asiatique ou même européen, les besoins en infrastructures de transport et d'énergie sont l'un des problèmes récurrents identifiés par l'assureur-crédit français dans son Guide "Risque Pays 2014". Le thème a d'ailleurs été régulièrement évoqué, le 21 janvier, lors du colloque organisé tous les ans par la Coface à l'occasion de la publication de son rapport (BEM du 10 février, p.10). De nombreux intervenants ont insisté sur le rôle majeur que jouent les infrastructures dans la création d'un environnement des affaires attractif, notamment dans les pays émergents. Philippe Labonne, directeur général de Bolloré Africa Logistics a rappelé, lors d'une table ronde sur l'Afrique, que les infrastructures de transport sont le « moteur et le socle » du développement d'un pays. Pour le cadre du groupe français, la construction et la modernisation de ces infrastructures sont un préalable indispensable au développement industriel du continent. Un constat confirmé par l'économiste et écrivain Éric Orsenna, qui a précisé qu'entre 30 et 40 % des récoltes africaines pourrissent sur place par manque de bons réseaux routiers. « N'oublions pas que le développement des pays africains n'est pas forcément lié à leurs ressources naturelles », a rappelé Philippe Labonne, en citant l'exemple du Congo. Le pays d'Afrique de l'Ouest a su profiter de sa situation géographique au niveau de l'Équateur et de sa façade atlantique pour se positionner comme l'une des plaques tournantes du commerce vers l'intérieur du continent, ce qui nécessite des infrastructures de transport fiables. De nombreux pays africains, comme le Cameroun, la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie ou le Tchad ont lancé de grands programmes de construction et de réhabilitation de leurs infrastructures routières et portuaires. Le climat des affaires, qui s'est considérablement amélioré sur le continent est désormais favorable pour les investisseurs et les entreprises. Stanislas Zeze, PDG de la Bloomfield Investment Corp., une agence de notation des risques sur le crédit africain, a d'ailleurs indiqué que le BTP faisait partie des secteurs les plus solides en Afrique. « De plus en plus d'entreprises africaines de régionalisent à l'échelle du continent pour réduire les risques » a-t-il ajouté. S'il estime, lui aussi, que les infrastructures sont « absolument capitales », Gabriel Fal, le dépositaire central de la Banque de règlement de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (Uemoa), regrette que « seules les institutions d'aide au développement financent les infrastructures, alors que ce type d'aide est en baisse ». Il demande « une augmentation des PPP pour permettre le financement de beaucoup plus de projets en partenariat avec le secteur privé ». En Amérique du Sud, où les infrastructures de transport sont elles aussi en très mauvais état, la Colombie a lancé, en 2012, un grand programme d'incitation au développement des PPP dans le secteur des infrastructures. Les installations portuaires du pays, qui dispose pourtant d'une double façade océanique propice aux échanges commerciaux, sont déficientes. Les réseaux routiers sont, eux aussi, en très mauvais état après des années d'affrontement avec les Farcs. Mais Mounir Jalil, économiste en chef chargé de la Colombie et du Brésil à la Citibank, se veut rassurant auprès des potentiels investisseurs et assure que le conflit avec les Farcs n'a freiné la croissance d'aucun secteur d'activité dans le pays. Un constat repris par la Coface qui rapporte que les risques sécuritaires sont « maîtrisés » dans le pays. L'Afrique et l'Amérique du Sud ne sont pas les seules à voir leur activité économique freinée par un déficit d'infrastructures. La Coface recense plusieurs dizaines de pays dans ce cas (Inde, Indonésie, Vietnam, Bosnie Herzégovine, Russie, ou encore, dans une moindre mesure, Allemagne et États-Unis).

EUROPE**Architecture : la reprise se confirme**

La douzième édition de l'enquête semestrielle sur les tendances économiques réalisée par le Conseil des Architectes d'Europe (CAE) confirme les signes d'une reprise du marché pour la profession, pressentie lors de la précédente enquête. En 2013, le nombre de personnes interrogées (4 600) considérant que la situation actuelle est favorable ou très favorable à la pratique de l'architecture a plus que doublé, passant de 9,1% en janvier 2013 à 21,9% en janvier 2014. Néanmoins, et bien que la tendance soit à la baisse, plus de la moitié des personnes interrogées considèrent encore la situation actuelle comme mauvaise ou très mauvaise. Celle-ci est toutefois très différente d'un pays à l'autre. Alors que le marché en Europe Centrale et du Sud semble rester à l'arrêt, la situation en Europe du Nord, et tout particulièrement en Norvège, Suède et Finlande, reste très bonne. Si les personnes interrogées signalent des charges de travail croissantes dans tous les segments du marché, le secteur du logement public et privé connaît l'évolution la plus significative. En janvier 2013, 16% des personnes interrogées prévoient une augmentation de leur charge de travail dans ce secteur. Ils sont désormais 24,3% en janvier 2014. Concernant les projets commerciaux et les autres projets publics et privés, des tendances à la hausse similaires sont observées. Elles se reflètent dans l'évolution des effectifs des agences d'architecture en Europe. Le nombre de bureaux dont l'effectif est croissant depuis 2008 a augmenté et le nombre de ceux anticipant une augmentation au cours des trois prochains mois a crû de manière constante depuis 2010 (de 10,1% à 15,2% en 2014). Voir l'enquête : <http://tinyurl.com/aceetude>

POLOGNE**Varsovie compte dépenser plus pour ses routes**

Le gouvernement polonais a l'intention de modifier son programme de construction de routes en faisant passer le budget global prévu pour les années 2014-2020 (correspondant au cadre financier de l'UE) de 8,8 milliards d'euros, cités en octobre dernier à 14,8 milliards. Il compte y introduire notamment la construction de la route express S5 entre Nowe Marzy et Gniezno (74 km, coût estimé 704 millions d'euros), de l'autoroute A1 entre Pyrzowice et Czestochowa (57 km, 821 millions), de la route express S3 en Basse-Silésie entre Legnica et Bolkow (35 km, 270 millions), et du contournement de Suwalki. Ces projets devraient faire l'objet d'appels d'offres dans les mois qui viennent. Mais le montant le plus élevé apparaissant dans l'annexe n°5 au "Programme de la construction de routes nationales" – actuellement consulté avec les ministères intéressés – concerne la route S19 entre Rzeszow et Lublin, longue de 160 km et dont la construction devrait coûter 1,6 milliard d'euros. Le financement viendra tant du Fonds national pour les routes que des subventions européennes, dans des proportions qui restent à déterminer.

BELGIQUE

Léger espoir de reprise pour la construction

Le bilan 2013 de la construction en Belgique s'inscrit clairement dans le rouge, avec un recul de 1,5% de l'activité par rapport à 2012, vient d'annoncer la Confédération construction (CC), l'organisation professionnelle du secteur. Pour la sixième année consécutive, le logement s'est replié (-1%). Le génie civil, après avoir connu une croissance de 4,4% en 2012, a vu ses activités diminuer de 7% en 2013. Seul le segment du bâtiment non résidentiel a progressé, de quelque 2%. Les perspectives pour 2014 sont un peu plus favorables (+0,5%). « Pour la première fois depuis longtemps, nous constatons des signes positifs. Mais ce redressement reste très fragile et peut s'évanouir à la moindre décision négative », estime la CC. Le logement devrait progresser de 2,5%, en particulier dans le neuf qui devrait bénéficier d'une hausse des permis de bâtir. « Toutefois pour donner une véritable impulsion au secteur du neuf, il faudrait pratiquer une politique qui lui apporte un soutien actif grâce à la mise en place de stimuli fiscaux, à un meilleur accès au crédit hypothécaire et à une maîtrise des coûts de la construction. Ce n'est qu'à de telles conditions que la construction de logements pourra vraiment renouer avec la croissance », relève Robert de Mûelenare, administrateur délégué de la CC. Un retour à la croissance est également attendu dans la rénovation résidentielle. Du côté de la construction non-résidentielle, la CC prévoit un recul (-1,5%) en 2014. La diminution du volume des bâtiments industriels autorisés est cependant partiellement compensée par une hausse dans le segment des bâtiments commerciaux. Avec une tendance à la baisse des investissements publics, le génie civil devrait à nouveau connaître une évolution négative (-1%).

COMMENTAIRE **Batibouw, le plus grand salon belge dédié à la construction, la rénovation et l'aménagement intérieur, se tiendra du 22 février au 2 mars à Bruxelles (BEM du 23 décembre, p.12).**

ITALIE

Efficacité énergétique : objectifs remplis grâce au résidentiel

Effet de la crise ou d'amélioration effective de son système énergétique ? L'Italie est en tout cas dans les clous de son plan d'action national en matière d'efficacité énergétique (PAEE). C'est ce qui ressort du troisième rapport, présenté en fin de semaine dernière par l'ENEA, l'Agence nationale chargée de l'énergie. En outre, l'ENEA signale que les réductions de consommations énergétiques placent le pays dans le cadre de la "Stratégie énergétique nationale à l'horizon 2020", adoptée par le gouvernement précédent l'an dernier. Côté chiffres, en 2012, les économies d'énergie ont représenté quelque 75 TWh par an, soit 30 % de mieux qu'en 2011. Ce qui permet, indique l'agence nationale, d'atteindre 60 % de l'objectif du PAEE fixé à l'horizon 2016. Les secteurs qui ont le plus contribué à ce résultat sont l'industrie et le résidentiel. L'industrie a déjà réalisé son objectif à l'horizon 2016, à 101,8 %, constate l'ENEA, notamment grâce à des améliorations de technologies innovantes, dans les "process" et grâce à la cogénération, à la trigénération, voire à la quadrigénération et à la récupération de chaleur. Le secteur résidentiel a atteint 73,5 % de son objectif 2016, en raison notamment du maintien de la fiscalité favorable aux économies d'énergie, le fameux abattement de 55 %. L'ENEA a reçu, sur la période 2007-2012, quelque 1,5 million de demandes en la matière, ce qui a permis d'économiser près de 9 TWh. Les certificats blancs ont aussi permis d'atteindre quelque 15 TWh pour le résidentiel, tandis qu'ils représentent 18 TWh pour l'industrie. Le constat est franchement moins bon pour le secteur tertiaire, qui a atteint seulement 9 % de son objectif, et pour les transports, qui sont à 30 % dudit objectif horizon 2016. La Stratégie nationale énergétique adoptée en 2013 est donc atteignable, signale l'ENEA, puisqu'elle prévoit une réduction de 24 % de la consommation d'énergie primaire à l'horizon 2020. Or, en la matière, résidentiel et industrie ont déjà parcouru un quart du chemin.

COMMENTAIRE **L'agence signale que ces données placent le pays en bonne position au niveau européen.**

PORTUGAL

30 projets d'infrastructures clés au programme

Le groupe de réflexion consacré aux infrastructures, mis en place par le gouvernement en août 2013, a rendu son rapport permettant ainsi de définir pour le Portugal une politique d'investissements et aux constructeurs de se positionner sur les projets clés du pays. Trente projets ont été définis comme prioritaires d'ici 2020, la majorité dans le secteur portuaire (18) et ferroviaire (8). L'investissement global approche les 5,1 milliards d'euros. Près des deux tiers seront financés par des fonds européens (3,132 milliards d'euros), 28% par l'État portugais (1,5 milliard), les 10% restant par le secteur privé (543 millions). L'extension du port de conteneurs de Leixões, celui de Sines et la construction d'un port en eaux profondes à Lisbonne figurent au top des priorités maritimes, pour un investissement d'1,5 milliard d'euros (fonds européens : 690 millions, privés : 507 millions). Côté ferroviaire, 2,8 milliards d'euros seront nécessaires, dont 1,9 milliard provenant de l'Europe, pour la réhabilitation de voies de chemin de fer (Nord, Beira Alta et Cascais) et l'amélioration des liaisons internationales. Enfin, sur le plan routier et aéroportuaire, le tunnel du Marão, l'autoroute Coimbra-Viseu et le terminal de fret de l'aéroport de Lisbonne sont les schémas privilégiés.

À SUIVRE

MEXIQUE Breeam à l'essai. Le "Building Research" Establishment (BRE), l'organisme qui met en place Breeam, vient de signer un accord avec le "Conseil de certification des normes pour la prévention des pertes" (LPCB) du Mexique, qui ouvrira la voie à l'utilisation du certificat du cadre bâti britannique dans le pays d'Amérique du nord. L'utilisation des normes du BRE se fera d'abord dans l'État central d'Aguaascalientes, en vue d'une application future dans tout le pays. Cet accord de collaboration arrive à un moment où l'on enregistre une croissance sans précédent dans le bâtiment mexicain, et alors que les questions de durabilité et d'efficacité énergétique sont à l'ordre du jour pour les nouveaux bâtiments.

ARCHITECTURE – INGÉNIERIE**SNC-Lavalin ouvre un bureau à Abu Dhabi et prend position au Moyen-Orient**

En inaugurant une antenne à Abu Dhabi, l'ingénieur canadien ne prend position pas dans ce pays du Golfe en particulier, mais dans toute la région. La preuve : cette installation coïncide avec la signature d'un contrat 500 millions de dollars (307 millions d'euros) avec le groupe d'Arabie Saoudite Ma'aden pour construire une usine d'acide sulfurique. « Avec une croissance du PIB estimée à plus de 5,6 % par an jusqu'en 2018, et de grands projets dans les secteurs des infrastructures, du pétrole et du gaz, des mines et d'énergie, la région Moyen-Orient offre des opportunités de développement importantes pour SNC-Lavalin », a déclaré le président du groupe, Robert Card, lors de sa visite au bureau d'Abu Dhabi. « Il s'agit d'une région cible pour les activités du groupe, et l'ouverture de ce siège régional est une indication de notre intention d'élargir nos activités et faire des contributions importantes dans cette région. » En décembre 2013, la société avait plus de 3 000 employés à travers le Moyen-Orient et en Afrique. SNC-Lavalin est déjà présent dans la région grâce à des projets importants, notamment l'attribution récente de l'ingénierie, de l'approvisionnement et de construction du système de refroidissement sur le projet de métro de Dubaï.

CONSTRUCTION – EXPLOITATION**Canal de Panama : le groupement emmené par Sacyr pourrait reprendre les travaux prochainement**

Le jeu de dupe entre le Panama et le consortium d'entreprises chargé de l'agrandissement de la voie d'eau internationale continue. L'administrateur du canal, Jorge Quijano, a annoncé, le 12 février, que des « accords » partiels avaient été conclus avec ce groupement, baptisé GUPC et emmené par le constructeur espagnol Sacyr. Le responsable n'a pas exclu que les travaux puissent reprendre sur le chantier dans une semaine sans un accord définitif. « Nous avons conclu des accords de principe sur plusieurs sujets, même s'il en reste quelques-uns à résoudre sur lesquels nous travaillons », a affirmé Quijano. « Cela ne veut pas dire pour autant que nous avons abandonné l'autre alternative, qui serait de prendre en charge nous-mêmes les travaux », a-t-il ajouté avant de tenir une réunion avec des entreprises panaméennes à la Chambre de commerce, d'industrie et de l'agriculture de la capitale. Les travaux d'agrandissement du canal se sont interrompus le 5 février quand GUPC, qui comprend aussi l'italien Salini-Impregio, le belge Jan de Nul et le panaméen, Constructora Urbana, ont réclamé le paiement de surcoûts à hauteur de 1,6 milliard de dollars (1,2 milliard d'euros). Le conflit date du 30 décembre, quand le GUPC a menacé d'interrompre ses travaux si les surcoûts n'étaient pas pris en charge, menace qui a été répétée plusieurs fois. Le consortium exige une augmentation de 50% du contrat initial fixé à 3,2 milliards de dollars (2,36 milliards d'euros) pour l'étude et la construction des neuf écluses du projet d'agrandissement. Le troisième système d'écluses, qui doit permettre le passage de bateaux beaucoup plus gros, réalisé à environ 70%, a accumulé un retard de neuf mois et ne pourra pas être inauguré cette année comme prévu. La nouvelle échéance a été fixée à 2015, mais les constructeurs estiment, selon des évaluations de l'assureur Zurich, que le projet ne devrait pas arriver à son terme avant 3 ou 5 ans si aucun accord ne survient.

COMMENTAIRE **Le Panama pourrait-il décider de faire appel à un autre consortium de constructeurs pour achever le chantier ? L'hypothèse ne semble pas exclue par Jorge Quijano, même si cela constitue davantage un moyen de pression qu'une éventualité réelle. Vinci, en tout cas, s'est déclaré la semaine dernière prêt à intervenir, mais seulement en soutien du consortium adjudicataire (BEM du 10 février, p.7).**

Skanska : 2013, année de compensations et de progressions

Le major du BTP suédois a annoncé, le 7 février, que son bénéfice net avait progressé de 32% en 2013, à 3,765 milliards de couronnes (plus de 452 millions d'euros). Le chiffre d'affaires, quant à lui, a augmenté de 5,5%, à 136,488 milliards de couronnes (15,5 milliards d'euros). Le quatrième trimestre a été particulièrement bon : le bénéfice net a gagné 24%, à 920 millions de couronnes (près de 104 millions d'euros). Le chiffre d'affaires est en hausse de 7%, à 38,445 milliards de couronnes. Le directeur général de Skanska, Johan Karlström, s'est félicité dans un communiqué que le groupe ait profité de sa « gamme d'activités diversifiée » (construction, promotion résidentielle, promotion commerciale, développement d'infrastructures, c'est-à-dire PPP) pour s'adapter aux aléas de son secteur. « Une bonne performance sur nos principaux marchés géographiques (notamment les États-Unis, NDLR) a pesé davantage qu'une faible performance dans certains marchés de moindre importance, comme la République tchèque et la Slovaquie », a-t-il souligné. Concernant précisément le pôle "Construction", Skanska note de grandes différences entre les zones géographiques et les segments : « Les marchés de la construction résidentielle et commerciale sont solides en Suède, quelque peu ralentis en Norvège. La situation de la Finlande est plus faible. Le marché pour les grands projets de génie civil dans la région nordique est relativement stable, mais avec une concurrence internationale forte. En Norvège, les investissements dans les infrastructures devraient augmenter de manière significative dans les années à venir. Les marchés européens devraient rester relativement faibles et la concurrence continuera d'être intense. Le marché pour des projets civils est cependant stable en Pologne et en amélioration au Royaume-Uni. Sur le marché global de l'infrastructure des États-Unis, il y a des retards dans les investissements pour les projets privés liés à l'énergie dans le secteur industriel. Le marché des projets civils de construction complexes et d'envergure reste bon, même si la concurrence est intense. Dans le marché de la construction de bâtiments des États-Unis, le développement est favorable dans les bâtiments commerciaux, de santé, les aéroports et les installations informatiques. Les conditions de marché dans l'industrie minière en Amérique latine et les projets de génie civil qui y sont associés, ainsi que les perspectives de croissance de l'économie en Argentine et au Brésil restent faibles. » D'une manière générale, pour 2014, le groupe prévoit « une lente amélioration ». Il estime que « la conjoncture macroéconomique s'améliore aux États-Unis et au Royaume-Uni », et que le marché de la construction civile « restera stable ou se développera de manière positive » sur ses marchés principaux.

INDUSTRIE – DISTRIBUTION

ArcelorMittal de nouveau intéressé par la construction

Présentant, le 6 février, ses résultats pour 2013 (79,4 milliards de dollars de chiffre d'affaires, soit 58 milliards d'euros, pour une perte nette réduite d'un quart, à 2,5 milliards de dollars), le producteur d'acier international a indiqué que le Brésil et l'Argentine concentrent les principaux investissements en cours d'ArcelorMittal dans l'acier pour la construction, plus particulièrement dans les ronds à béton pour l'armature. Convaincu que le marché régional de la construction est redevenu porteur, le sidérurgiste reprend le projet, suspendu en 2009, d'augmentation de 350 000 tonnes de la capacité annuelle de son usine de Juiz de Fora, près de Belo Horizonte (Brésil). Cette hausse interviendra en 2015. D'autre part, il a décidé de construire d'ici à 2016 une nouvelle unité de 400 000 tonnes annuelles de ronds à béton à Santa Fe (Argentine), représentant un investissement de 100 millions de dollars. Arcelor s'est enfin déclaré optimiste sur une reprise de la demande d'acier pour la construction aux États-Unis, en Allemagne, en Pologne et en Grande-Bretagne. Le géant mondial de l'acier ArcelorMittal a par ailleurs annoncé qu'il se lançait sur le marché français du chauffage solaire de l'air, en s'associant avec le numéro un mondial du secteur, la société canadienne Conserval Engineering. La technologie "SolarWall" de Conserval Engineering est un système de chauffage solaire de l'air permettant de réduire « jusqu'à 50% » la consommation de chauffage classique, grâce à des capteurs en acier conçus par ArcelorMittal Construction, installés "comme une peau additionnelle" sur les bâtiments, explique l'aciériste dans un communiqué. Ces capteurs seront fabriqués par ArcelorMittal Construction sur son site de Hainville, en Moselle, précise le groupe. Cette technologie va permettre aux secteurs commerciaux, industriels et tertiaires « de réduire à la fois leur coût de fonctionnement et leurs émissions de CO₂ », s'est félicité Jean-Christophe Kennel, le patron d'ArcelorMittal Construction. Près de la moitié des demandes énergétiques se concentrent aujourd'hui sur le chauffage intérieur des bâtiments, pourtant, dans ce secteur, « les technologies propres et viables restent peu nombreuses », relève encore ArcelorMittal.

Cemex profite de la bonne santé du continent américain

Le chiffre d'affaires du mexicain Cemex, l'un des principaux producteurs mondiaux de matériaux de construction, a augmenté de 2% en 2013 par rapport à l'année précédente pour atteindre 15,2 milliards de dollars, a annoncé l'entreprise le 6 février dans un communiqué. Le chiffre d'affaires avait baissé de 2% en 2012. Cette hausse du chiffre d'affaires net consolidé « est due à des volumes supérieurs aux États-Unis, et dans les régions Méditerranée, Europe du Nord, Asie, Amérique centrale, du Sud et Caraïbes, ainsi que de prix plus élevés en monnaie locale pour nos produits dans la majorité de ces régions », indique Cemex. Au quatrième trimestre 2013, le chiffre d'affaires de Cemex a augmenté de 4% par rapport à la même période de l'année précédente. Durant cette période, les ventes ont diminué de 6% au Mexique et de 4% en Asie, mais progressé respectivement de 8% aux États-Unis, de 5% en Europe du Nord et de 11% dans la région Méditerranée, ainsi que dans la région Amérique centrale, du Sud et Caraïbes.

Systemes de levage : le français PMS aux Émirats

Fabricant de systèmes de levage ou d'arrimage et d'équipements de protection des personnels sur chantier, la PME française PMS Industrie vient récemment de créer une filiale commerciale aux Émirats arabes unis, avec l'ambition de se développer au Moyen-Orient, notamment sur le marché de la construction, l'un de ses principaux débouchés traditionnels. « Nous passons à la vitesse supérieure dans cette région que nous prospectons depuis cinq ans par la présence à de nombreux salons », souligne Patrick Desforet, président de cette PME indépendante de 85 salariés à Rang (Doubs). L'Amérique du Sud constituera le prochain objectif d'expansion à l'international. L'export a représenté un peu plus de 20 % du chiffre d'affaires, situé à 14 millions d'euros en 2013. Jusqu'à présent, PMS Industrie a concentré l'essentiel de son activité internationale en Europe et au Maghreb. La PME a ouvert de longue date 2 filiales commerciales en Italie et en Tunisie, pays où elle possède aussi une unité de production desservant le marché local.

OFFRES D'ABONNEMENT

P1138

Oui, je désire m'abonner au **BULLETIN EUROPÉEN DU MONITEUR** et je choisis la version suivante :

Version e-mail :	<input type="checkbox"/> 1 an (48 n ^{os}) France : 1 289,91 € HT (+TVA 2,1%)	Autres pays : 1289,91 € HT
Version papier :	<input type="checkbox"/> 1 an (48 n ^{os}) France : 1 439,76 € HT (+TVA 2,1%)	Autres pays : 1 481,76 € HT (dont 42 € de port inclus)
Version couplée :	<input type="checkbox"/> 1 an (48 n ^{os}) France : 1 618,02 € HT	Autres pays : 1 660,02 € HT (dont 42 € de port inclus)

(e-mail-papier)

SOCIÉTÉ..... NOM - PRÉNOM.....

FONCTION..... SERVICE.....

E-MAIL..... TÉLÉPHONE.....

ADRESSE.....

CODE POSTAL..... VILLE..... PAYS.....

NAF SIRET..... Je désire recevoir une facture.**Bulletin d'abonnement à retourner accompagné de votre règlement au :**

Bulletin européen du Moniteur - Service Diffusion, 17, rue d'Uzès, 75108 Paris cedex 02

Règlement par chèque libellé à l'ordre du Bulletin européen du Moniteur

Pour toute information, nous nous tenons à votre disposition à l'adresse suivante : nina.yingui@groupemoniteur.fr

AGENDA

14-17 AVRIL/PARIS LA DÉFENSE **Transport Research Arena 2014**

En avril 2014, Paris accueillera la plus grande conférence européenne sur la recherche en transports et infrastructures. Baptisée TRA 2014 ("Transport Research Arena"), cette manifestation dédiée aux transports terrestres et maritimes se tient pour la première fois en France, au CNIT – La Défense.

3 000 participants sont attendus à cet événement, qui se positionne au carrefour de la recherche et de sa mise en œuvre. « Deux mois avant l'événement, 1 200 personnes sont déjà pré-inscrites, soit plus que la totalité des visiteurs de la dernière édition, en 2012, à Athènes ! », annonce Patrick Malléjacq, Directeur des affaires européennes et internationales de l'Ifsttar (Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux).

Pendant européen de la conférence américaine TRB, qui accueille tous les ans à Washington plus de 10 000 chercheurs et professionnels du monde entier, TRA met à l'honneur l'excellence scientifique européenne dans le domaine des transports et des infrastructures. « À la différence de la plupart des conférences scientifiques dans le domaine, TRA joue sur la fertilisation croisée entre les différents modes de transports », explique Patrick Malléjacq. Autre particularité, l'ouverture sur le monde extérieur. Comme le laisse entendre le thème général de la conférence « Les solutions de transports : de la recherche à sa mise en œuvre », l'objectif est de favoriser la rencontre des chercheurs, des industriels et des responsables des politiques publiques.

Les 3 000 participants attendus seront ainsi issus de laboratoires et instituts de recherche, de l'industrie, des opérateurs de transport, des décideurs publics aux différentes échelles de gouvernance (de l'europpéen au local), des associations et des usagers.

Les objectifs de la conférence, que Frédéric Cuvillier, ministre des Transports ouvrira, sont clairs : il s'agit « d'encourager l'innovation au service de la mobilité durable et de l'emploi en Europe ». TRA 2014 mettra ainsi en valeur « les défis économiques et environnementaux, en particulier les économies d'énergie, la diminution des émissions polluantes, la fiabilité et la sécurité du patrimoine d'infrastructure. Elle présentera des projets phares pour l'amélioration de la qualité de

vie à travers des questions aussi essentielles que les nouveaux services de mobilité, le transport de marchandises depuis les circuits mondiaux jusqu'au dernier km et les complémentarités entre modes à usage individuel ou partagé ».

TRA 2014 sera également l'occasion pour la Commission européenne, d'exposer et de discuter des objectifs du programme de l'UE sur la recherche, "Horizon 2020", successeur du 7^{ème} "Programme Cadre de Recherche et Développement" (PCRD). Doté d'un budget de 77 milliards d'euros sur 7 ans, ce programme de R&D de la Commission consacre plus de 6 milliards d'euros aux "Transports" pour la période 2014-2020. Côté programme, les trois jours et demi de conférences seront bien remplis ! « Nous avons reçu 1 500 communications scientifiques et techniques, précise Patrick Malléjacq, et nous en avons retenus 600 ! » Mais la conférence ne se bornera pas à ses sessions scientifiques. Elle comprendra les éléments suivants :

- 5 sessions plénières de très haut niveau, où représentants des gouvernements européens, de la Commission européenne et d'organisations internationales, des chercheurs et des industriels, sont invités à partager leurs constats et surtout leur vision sur les différents thèmes ciblés ;
- 13 sessions stratégiques pilotées par les plateformes technologiques européennes ERRAC, ERTRAC et Waterborne TP, et la CEDR ;
- 60 sessions scientifiques et techniques
- 48 sessions « invités » ;
- 165 posters applicatifs, qui seront disposés sur l'exposition.

Une exposition ouverte au public offrira aux entreprises européennes et internationales la possibilité de présenter leurs projets, produits et services à travers différentes démonstrations. Enfin, 11 événements associés et 3 conférences jointes permettront de nouvelles rencontres et dialogues avec des experts de disciplines différentes. Aussi un système de rendez-vous d'affaires a été mis en place pour créer des opportunités supplémentaires d'échanges avec de futurs partenaires.

Voir <http://tra2014.sciencesconf.org/>

CARNET

BACHY SOLETANCHE

Cliff Wren

Bachy Soletanche, filiale britannique du spécialiste des fondations spéciales françaises Soletanche Bachy (groupe Vinci), a recruté Cliff Wren pour être son principal directeur de projets. Il prendra en charge tous les projets majeurs de la Compagnie, les développements d'activité et les candidatures aux appels d'offres pour le Royaume-Uni. Auparavant, il a travaillé pendant 20 ans chez les concurrents de Bachy Soletanche, Stent Foundations et Balfour Beatty Ground Engineering, atteignant le poste de directeur du développement d'activité.

BECHTEL

Bill Dudley

L'ingénieur américain vient de procéder à plusieurs changements dans son équipe de direction, après que Riley Bechtel ait cessé d'être présent quotidiennement dans la gestion du groupe. Bill Dudley, qui a servi en tant que président et directeur opérationnel de Bechtel depuis 2008, a été nommé président et directeur général du groupe des sociétés Bechtel, y compris de Bechtel Corporation et de l'ensemble de ses filiales dans le monde. Il est le premier non membre de la famille pour diriger l'entreprise depuis sa création, il y a plus d'un siècle. Riley Bechtel, qui se retire pour des raisons de santé, du poste de DG, restera président du conseil d'administration. Il était PDG du groupe depuis près de 25 ans.

INDEX

ACS	2	Conserval Engineering	7	Salini-Impreglio	6
ArcelorMittal	7	Constructora Urbana	6	Siradel	3
Artelia	3	Egis	3	Skanska	6
Bolloré	4	Eiffage	3	SNC-Lavalin	6
Bouygues	3	Fayat	3	Streletzky	15
Cemex	7	GDF-Suez	3	Thyssen	16
Chinese Road & Bridge Corporation	3	Jan de Nul	6	Veolia Environnement	3
Cofely	3	PMS Industrie	7	Vinci	3,6
Colas	3	Razel	3		
		Sacyr	6		

Bulletin Européen du Moniteur - 17, rue d'Uzès, 75002 Paris. Tél. : 01.40.13.30.14. Fax : 01.40.13.52.48. E-mail : bem@groupepmoniteur.fr

Directeur de la publication: Christophe Czajka - Directeur de la rédaction : Patrick Piernaz. Editeur : Anton Keil. Rédacteur en chef délégué : Hugues Boulet (01.40.13.30.14). Journaliste : Julie Guérineau (01.40.13.32.06). Chargée de diffusion : Nina Yngui. Tél. : (33-1) 40.13.38.12 ; fax : (33-1) 40.13.51.19 ;

E-mail : nina.yngui@groupepmoniteur.fr.

Le Bulletin Européen du Moniteur est réalisé avec la collaboration de la rédaction du "Moniteur" et de ses correspondants exclusifs dans le monde. Abonnement : 1 an (48 n°) : 1 289,91 € ou 1 439,76 € HT. Prix du numéro : 33 €. Tarifs valables jusqu'au 31/12/2014. Impression : AB Printed – 6 rue Eugène Barbier – 92400 Courbevoie – Dépôt légal : février 2014.

Le Bulletin Européen du Moniteur est édité par Groupe Moniteur, SAS au capital social de 333 900 €. Siège social, 17, rue d'Uzès, 75108 Paris cedex 02. RCS Paris B 403.080.823. Code APE 5814 Z. N° SIRET 403.080.823.00012. N° TVA intracommunautaire - FR 32 403.080.823. Principal actionnaire : Groupe Moniteur Holding. Commission paritaire n°0609 I 85014.

P-DG, Directeur de la publication : Christophe Czajka. Toute reproduction non autorisée du BEM, même par photocopie, est interdite

Rapport anti-corruption : les marchés publics

La Commission européenne a dévoilé, le 3 février, le premier «rapport anticorruption de l'UE». Ce document estime que ce fléau n'épargne aucun État membre et coûte près de 120 milliards d'euros par an aux 28. Parmi les secteurs exposés : les marchés publics, auxquels le rapport consacre un chapitre que nous reproduisons ici.

A. Vue d'ensemble du cadre de l'UE

L'importance du secteur des marchés publics dans l'UE

Les marchés publics constituent un volet non négligeable des économies nationales dans l'UE. Environ un cinquième du PIB de l'Union est ainsi dépensé chaque année par les pouvoirs publics et des entités de droit public pour l'acquisition de biens, de travaux et de services. Près de 20 % de ce chiffre total concernent des marchés publics dont le montant dépasse les seuils au-delà desquels s'appliquent les règles de l'UE sur les marchés publics. La Commission a estimé la valeur totale des appels d'offres dépassant ces seuils fixés par l'UE à 425 milliards d'euros environ en 2011.

La pertinence des politiques anticorruption dans les marchés publics

Compte tenu de l'importance des flux financiers générés et d'un certain nombre d'autres facteurs, les marchés publics sont un domaine propice aux pratiques de corruption. Selon une étude de 2008 sur les marchés publics et la corruption, les coûts s'ajoutant à un marché en raison des pratiques de corruption peuvent atteindre de 20 % à 25 % et, dans certains cas, jusqu'à 50 % du coût total du marché. Ainsi que le soulignent les Principes de l'OCDE pour renforcer l'intégrité dans les marchés publics, «le déficit de gouvernance des marchés publics entrave la concurrence et grève le prix des biens et services achetés par l'administration, ce qui influe directement sur les dépenses publiques et, de ce fait, sur les ressources des contribuables.» Les enjeux financiers et l'étroite interaction des intervenants publics et privés font des marchés publics l'un des principaux domaines à risque. [...] Une étude de 2013 sur la détection et la réduction de la corruption dans les marchés publics de l'UE a conclu qu'en 2010, le coût direct global de la corruption dans les marchés publics pour seulement cinq secteurs (route et rail, eau et déchets, bâtiment et travaux publics, formation, et recherche et développement) dans huit États membres (1) se situait entre 1,4 milliard et 2,2 milliards d'euros. Les évaluations par pays accompagnant le présent rapport désignent les marchés publics comme l'un des domaines les plus vulnérables à la corruption, comme l'illustrent d'ailleurs plusieurs affaires de

corruption à haut niveau impliquant un ou plusieurs pays. Le degré de risque de corruption dans les marchés publics étant relativement élevé, les garanties contre la fraude et la corruption dans ce domaine constituent une priorité pour les États membres et les institutions de l'UE. Les carences dans la prévention et la répression de la corruption dans les marchés publics nuisent à la bonne gestion des fonds publics nationaux et européens.

Le cadre juridique actuel de l'Union européenne

La législation de l'UE sur les marchés publics (directive «marchés publics», directive «secteurs spéciaux», directive applicable aux marchés publics dans les secteurs de la défense et de la sécurité, et directives «recours») a pour principal objectif d'assurer le respect des principes du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et, en particulier, des principes de libre circulation des marchandises, de liberté d'établissement et de libre prestation de services, ainsi que d'autres principes qui en découlent. Elle vise à garantir l'ouverture des marchés publics à toute l'Union, afin de favoriser la meilleure utilisation possible des fonds publics, en créant ainsi une base équitable, uniforme et transparente pour les dépenses publiques. Elle pourrait également avoir une influence positive sur l'ensemble des politiques anticorruption de l'UE dans lesquelles la transparence et la concurrence loyale jouent un rôle majeur dans la prévention des actes de corruption.

La législation sur les marchés publics contient également des dispositions qui relèvent plus directement des mesures anticorruption, telles que l'exclusion des procédures d'appel d'offres d'une entité ayant fait l'objet d'une condamnation définitive en justice pour corruption, des dispositions détaillées sur la publicité et la transparence des différentes étapes de la passation des marchés publics, des normes minimales pour les recours, des dispositions spécifiques concernant les offres anormalement basses, ainsi que des dispositions imposant certaines exigences pour la modification des contrats. L'attribution de concessions de travaux n'est actuellement soumise qu'à un petit nombre de dispositions du droit dérivé (2), tandis que les concessions de services sont uniquement régies par les principes généraux du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

Certains États membres ont adopté des dispositions légales spécifiques à la corruption en matière de marchés publics ou appliquent des mesures particulières visant à réduire le risque de corruption, ainsi qu'il est expliqué ci-après. La plupart des États membres traitent toutefois la corruption dans les marchés publics dans le cadre de leur législation générale sur la corruption.

La base de données TED (Tenders Electronic Daily), version électronique du «supplément du Journal officiel de l'Union européenne», est régulièrement actualisée avec les offres provenant de toute l'Europe. Les avis de marché et avis d'attribution de marché dont le montant est supérieur aux seuils fixés par les directives sur les marchés publics sont publiés dans le JO/TED. L'examen annuel 2012 de la mise en œuvre dans le domaine de la passation des marchés publics a relevé que le nombre d'avis de marché et d'avis d'attribution de marché publiés a continué à progresser de façon constante au cours des dernières années. Cela montre que les directives et la base de données TED ont contribué à accroître la publicité des appels d'offres et des attributions de marchés publics.

Le contrôle de la bonne application des règles de l'UE sur les marchés publics

En sa qualité de gardienne des traités, en cas de violation potentielle des règles européennes sur les marchés publics, la Commission intervient à la suite du dépôt d'une plainte ou de sa propre initiative. À cet égard, elle s'efforce d'assurer le respect de ces règles quels que soient les motifs de leur violation, que celle-ci ait été commise sciemment, par méconnaissance ou par erreur.

En règle générale, la Commission ne cherche pas à savoir si la violation des règles de l'UE sur les marchés publics pourrait être due à la corruption. Cela relève de la compétence des États membres. Néanmoins, les procédures d'infraction mettent souvent en avant des irrégularités qui révèlent certaines faiblesses dans l'application des règles sur les marchés publics et qui sont extrêmement pertinentes pour évaluer l'efficacité de la prévention de la corruption et des mécanismes de contrôle.

L'examen annuel de la mise en œuvre dans le domaine de la passation des marchés publics, réalisé par la Commission en 2012, mentionnait 97 procédures d'infraction pendantes pour mauvaise

application des règles sur les marchés publics, dont plus de la moitié concernaient seulement trois États membres. La plupart de ces affaires mettaient en cause le recours injustifié à la procédure négociée sans publication préalable, des discriminations, des attributions directes, un manque de transparence, des aveuglements injustifiés aux contrats, la mauvaise application de règles internes ou la violation des principes généraux consacrés dans le traité.

À en juger par le type de cas dans lesquels la Commission engage des procédures d'infraction pour violation présumée de la directive sur la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services, la procédure négociée sans publication est le type de procédure le plus entaché d'irrégularités. La majorité des cas de mauvaise application concerne le secteur des infrastructures, suivi par les eaux usées et les déchets, les marchés de services informatiques, les chemins de fer, le secteur de la santé et l'énergie.

Les réformes législatives de l'UE en cours

Une analyse complète a montré que les directives sur les marchés publics avaient atteint leurs objectifs dans une très large mesure. La transparence s'est accrue, la concurrence s'est intensifiée et l'abaissement des prix a permis des économies tangibles. Néanmoins, des progrès supplémentaires sont jugés nécessaires pour simplifier les procédures et pour renforcer les garanties contre la fraude et la corruption. C'est pourquoi la Commission a proposé, en décembre 2011, une révision desdites directives. La nouvelle législation proposée couvre les marchés publics dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des services postaux, les marchés de travaux publics, de fournitures et de services, ainsi que les concessions, qui sont réglementés à l'échelle de l'UE. La Commission a proposé d'adopter des dispositions relatives aux conflits d'intérêts (définis pour la première fois dans la législation de l'UE), des données centralisées sur la corruption, les fraudes et les conflits d'intérêts, des règles plus strictes régissant la modification des marchés, des critères d'exclusion plus larges, et un suivi des contrats conclus. Sa proposition est actuellement examinée par le Parlement européen et le Conseil. La proposition prévoit également l'instauration d'un suivi de la mise en oeuvre des règles sur les marchés publics, et de systèmes d'alerte pour détecter la fraude et la corruption. Toutefois, les États membres ont émis des objections fondamentales contre ces mesures, jugées trop lourdes pour leurs administrations.

La proposition relative à l'attribution des contrats de concession vise à réduire l'incertitude qui entoure l'attribution de ces contrats et à favoriser les investissements publics et privés dans les infrastructures et les services stratégiques, avec une utilisation optimale des fonds. Cette proposition prévoit également des dispositions obligeant les États membres à adopter des règles visant à lutter contre le favoritisme et la corruption et à prévenir les conflits d'intérêts, dans le but d'assurer la transparence de la procédure d'attribution et l'égalité de traitement pour tous les soumissionnaires.

Le nouveau train de mesures sur les marchés publics devrait être adopté au début de l'année 2014.

Les résultats des enquêtes Eurobaromètre sur la corruption

Selon l'Eurobaromètre flash de 2013 sur la corruption et les entreprises³⁷, plus de trois entreprises de l'UE sur dix (32 %) ayant soumissionné à des marchés publics déclarent que la corruption les a empêchées de remporter un marché. Il s'agit essentiellement de sociétés travaillant dans les secteurs de la construction (35 %) et de l'ingénierie (33 %). Plus de la moitié des répondants représentant des entreprises bulgares (58 %), slovaques (57 %), chypriotes (55 %) et tchèques (51 %) déclarent avoir été dans ce cas.

Selon la même enquête, la paperasserie (21 %) et des critères paraissant être taillés sur mesure pour certains participants (16 %) sont les principales raisons pour lesquelles les entreprises n'ont pas soumissionné à un appel d'offres ou à une procédure de marché public au cours des trois dernières années. Plus de quatre entreprises sur dix affirment qu'une série de pratiques illégales sont très répandues dans les procédures de marchés publics, en particulier les cahiers des charges établis sur mesure pour certaines entreprises (57 %), les conflits d'intérêts dans le cadre de l'évaluation des offres (54 %), les soumissions concertées (52 %), les critères de sélection ou d'évaluation imprécis (51 %), la participation de soumissionnaires à la rédaction du cahier des charges (48 %), le recours abusif aux procédures négociées (47 %), l'invocation abusive des motifs d'urgence pour justifier le recours à la procédure non concurrentielle ou accélérée (46 %), la modification des clauses contractuelles après la conclusion du contrat (44 %). Les entreprises des secteurs de l'ingénierie et de la construction sont généralement les plus enclines à déclarer que toutes ces pratiques sont très répandues.

Plus de la moitié des entreprises affirment que la corruption dans les marchés publics gérés par des autorités nationales (56 %) ou régionales/locales (60 %) est monnaie courante.

Selon l'enquête Eurobaromètre spécial 2013 sur la corruption, (45 %) des Européens interrogés estiment que la corruption et l'abus de pouvoir en vue d'un gain personnel sont très répandus parmi les agents publics qui attribuent les marchés. Les pays où les répondants sont les plus enclins à penser que la corruption est largement répandue parmi ces agents publics sont notamment la République tchèque (69 %), les Pays-Bas (64 %), la Grèce (55 %), la Slovaquie (60 %), la Croatie (58 %) et l'Italie (55 %). Les pays dans lesquels la perception des agents publics est systématiquement la plus positive dans ce domaine sont le Danemark (22 %), suivi de la Finlande (31 %), de l'Irlande (32 %), du Luxembourg (32 %) et du Royaume-Uni (33 %).

B. Bonnes et mauvaises pratiques en matière de lutte contre les risques de corruption dans les marchés publics

Observations générales

Ce chapitre analyse les risques de corruption liés aux marchés publics, en s'appuyant sur les conclusions des évaluations par pays réalisées dans le cadre du présent rapport anticorruption de l'UE, ainsi qu'à partir d'autres études et données de la Commission. À cet effet, toutes les étapes du cycle de la passation des marchés publics sont passées en revue: la phase préalable à la soumission (y compris l'évaluation des besoins et le cahier des charges), la soumission (y compris la procédure de passation du marché: sélection, évaluation et attribution) et la phase postérieure à l'attribution. Il est également tenu compte de la phase d'exécution du marché.

Cela va dans le droit fil de l'analyse de l'OCDE datant de 2009, qui soulignait la nécessité de prendre des mesures supplémentaires pour prévenir les risques de corruption sur toute la durée du cycle de la passation des marchés publics, de la phase d'évaluation des besoins jusqu'à la gestion des contrats et au paiement, y compris le recours aux procédures de marché relevant de la sécurité nationale ou de l'urgence.

La présente section examine les bonnes et mauvaises pratiques dans toute l'Union d'un point de vue général, mais les aspects relatifs aux marchés publics ont également été analysés plus en profondeur dans certaines des évaluations par pays. Le choix des États membres faisant l'objet de cette analyse par pays approfondie des risques de corruption dans les marchés publics repose sur une évaluation de l'ampleur du phénomène et/ou de la gravité des problèmes que la corruption pose dans ces pays particuliers. Cela ne signifie pas que la problématique des marchés publics ne requiert pas plus d'attention dans les autres États membres, mais que la Commission a décidé d'accorder davantage

d'importance à d'autres foyers de corruption qui ont semblé plus aigus que les marchés publics.

En cas de soupçon de corruption ou de conflit d'intérêts dans la gestion des fonds de l'UE, la réglementation de l'UE en vigueur prévoit la possibilité d'interrompre et/ou de suspendre les paiements jusqu'à ce que des mesures correctives appropriées aient été prises par l'État membre, notamment le renforcement des systèmes de gestion et de contrôle.

Ni le rapport général ni les analyses par pays ne visent à établir des critères de référence universels dans ce domaine ; ils cherchent plutôt à présenter les points faibles et les solutions correspondantes (en matière de prévention et de répression) qui ont été couronnées de succès ou qui ont échoué dans la pratique.

Constatations spécifiques

Domaines à risque et pratiques courantes en matière de corruption

Au vu des affaires de corruption dans les marchés publics qui ont fait l'objet de poursuites dans les États membres, les problèmes les plus récurrents sont les suivants : rédaction de cahiers des charges sur mesure en faveur de certains soumissionnaires, saucissonnage en marchés d'un montant inférieur pour éviter la mise en concurrence, conflits d'intérêts à divers stades de la procédure et concernant non seulement les agents publics chargés de la procédure mais également des niveaux plus élevés du pouvoir adjudicateur, critères de sélection disproportionnés et injustifiés, exclusion injustifiée de soumissionnaires, recours injustifié aux procédures d'urgence, analyse insuffisante des situations lorsque le prix de l'offre est trop bas, poids excessif accordé au prix le plus bas comme critère principal au détriment de critères relatifs à la qualité des éléments livrables et à la capacité d'exécution, exemptions injustifiées de la publication des offres. En dehors de la procédure de passation du marché proprement dite, les audits ont, dans de nombreux cas, recensé des risques dans la phase après attribution, lorsque des commissions illicites peuvent également être versées et que, par exemple, la qualité des éléments livrables est intentionnellement compromise. Parmi les autres pratiques couramment observées dans les cas de corruption après attribution, on peut citer la justification insuffisante des modifications apportées au marché et les avenants au contrat modifiant le cahier des charges et augmentant le budget. Une étude de 2013 sur la détection et la réduction de la corruption dans les marchés publics dans l'Union a recensé quatre grands types de pratiques irrégulières constatées dans 96 affaires dans lesquelles, soit les allégations de corruption ont déjà été confirmées par une décision de justice définitive, soit il existe

de forts indices de corruption. Il s'agit des pratiques suivantes : (1) manipulation de soumissions (sous la forme de suppression d'offres, d'offres complémentaires, de rotation des offres et de sous-traitance) lorsque le marché est « promis » à un prestataire, avec ou sans l'accord des agents publics ; (2) commissions illicites, lorsque l'agent public demande ou accepte un pot-de-vin qui influera sur le processus d'appel d'offres, notamment la procédure administrative ; (3) conflit d'intérêts ; (4) autres irrégularités, par exemple erreur de gestion ou ignorance délibérée, lorsque des agents publics n'effectuent pas les contrôles correctement ou ne suivent pas les procédures obligatoires et/ou tolèrent ou ignorent ouvertement des erreurs de gestion délibérées des prestataires.

Si le recours aux procédures négociées et de gré à gré est justifié dans certaines circonstances, il y a des cas où il a pour but d'éviter les obligations d'une mise en concurrence. Ainsi, dans certains États membres, il est nettement supérieur à la moyenne de l'UE. Le recours injustifié à des procédures négociées augmente également le risque de corruption. Afin de prévenir le risque d'une utilisation abusive des procédures négociées ou de gré à gré, certains États membres prévoient l'obligation légale de notifier préalablement la procédure négociée sans publication d'avis à l'organisme de contrôle des marchés publics.

Les secteurs de la construction, de l'énergie, des transports, de la défense et des soins de santé semblent être les plus vulnérables à la corruption dans les marchés publics.

Dans plusieurs États membres où des allégations de financement illégal des partis ont surgi, il existait des situations dans lesquelles ce financement aurait été accordé en échange de décisions favorables regardant l'attribution de marchés publics. Dans d'autres cas, les allégations faisaient état de liens trop étroits entre des entreprises et des responsables politiques nationaux ou locaux qui auraient encouragé des pratiques de corruption liées à l'attribution des marchés publics.

Risques liés aux marchés publics régionaux et locaux

Les marchés publics régionaux et locaux posent des problèmes particuliers lorsque les autorités locales disposent de larges pouvoirs discrétionnaires qui ne sont pas compensés par des contrôles suffisants, que des pourcentages élevés de fonds publics sont distribués à ce niveau et que, simultanément, les mécanismes de contrôle externes et internes sont faibles. Dans les pays en phase de convergence où une part considérable des investissements publics est cofinancée par les Fonds structurels, ces risques sont atténués par les exigences en matière de contrôle et de gestion des fonds. Cepen-

dant, leur mise en œuvre effective pose un réel problème. Dans quelques États membres, les mécanismes de contrôle ont révélé des cas dans lesquels des agents publics utilisaient les budgets des administrations locales pour conclure des opérations avec des sociétés auxquelles ils étaient liés. Dans certaines communes et régions, une forte concentration de réseaux clientélistes autour de petits groupes d'intérêt a été opérée. La plupart de ces affaires concernaient des accusations ou allégations de financement illégal des partis, d'enrichissement personnel indu, de détournement de fonds nationaux ou européens, de favoritisme et de conflits d'intérêts. Dans quelques États membres, on a observé des cas dans lesquels certains chefs de la criminalité organisée à l'échelon municipal ont créé leur propre parti politique ou infiltré les conseils municipaux pour exercer une influence sur les autorités de police ou le pouvoir judiciaire locaux, et pour manipuler les marchés publics. Pour contrer ce risque, certaines municipalités ont appliqué des mesures anticorruption, telles que l'instauration de systèmes de gestion et de contrôle financiers internes.

Le secteur de la construction liée au développement urbain, ainsi que la gestion des déchets, figurent parmi les secteurs les plus propices à la corruption au niveau local. Dans certains États membres, des affaires de corruption à haut niveau impliquant des agents publics régionaux et locaux ont révélé que des décisions de réaménagement (3) ont parfois été prises sous la pression de promoteurs locaux dans la perspective de futurs marchés de construction immobilière.

Dans certains États membres, les administrations locales ont élaboré leur propre plan d'action «intégrité» ou anticorruption, ou ont été invitées à le faire. Bien que certains de ces plans soient de pure forme ou inégalement appliqués, et que leur effet réel soit difficile à mesurer, d'autres ont préfiguré les modèles qui fonctionnent dans la pratique. Dans certains États membres, les pouvoirs adjudicateurs sont tenus d'élaborer leurs propres plans «intégrité» et d'évaluer les risques de corruption.

Dans un petit nombre de cas, des initiatives venant de la société civile ont eu un effet bénéfique sur la responsabilisation des administrations locales en ce qui concerne la transparence des dépenses publiques.

Conflits d'intérêts et déclaration de situation patrimoniale

Dans les États membres, les conflits d'intérêts sont couverts par la législation générale en matière de prévention de la corruption ou par des dispositions spécifiques concernant les marchés publics. L'efficacité de la prévention et de la détection des conflits d'intérêts dans les marchés publics dépend donc de

l'efficacité des mécanismes généraux de contrôle dans ce domaine. On observe une vulnérabilité particulière aux conflits d'intérêts dans les marchés publics conclus au niveau local. Certains États membres, par le biais de leurs organismes nationaux chargés de lutter contre la corruption ou de promouvoir l'intégrité, ont effectué des vérifications ciblées sur les conflits d'intérêts dans des domaines déterminés jugés particulièrement vulnérables. Ces vérifications ont fait ressortir un nombre accru de cas de conflits d'intérêts et elles ont révélé l'existence de marchés publics conclus à des fins de profit personnel, au détriment de l'intérêt public.

Lorsqu'une obligation légale de déclaration de situation patrimoniale s'applique aux agents publics, elle s'applique également, dans la quasi-totalité des cas, aux responsables des marchés publics. Pour de plus amples informations, voir la section «Principales conclusions» ainsi que les sous-sections concernant les conflits d'intérêts et la déclaration de situation patrimoniale.

Politiques de gestion des risques de corruption

Plusieurs États membres ont adopté récemment, ou sont en train d'adopter, des mesures de réforme des marchés publics visant à accroître la transparence et à favoriser une concurrence loyale. Certains ont mis en place des stratégies nationales de lutte contre la corruption, comprenant des mesures de prévention et de répression de la corruption dans les marchés publics. Des changements fréquents de la législation ont toutefois induit, dans certains États membres, une insécurité juridique et des lacunes dans la mise en œuvre et les mécanismes de contrôle correspondants. Parfois, la complexité de la législation est également perçue comme un obstacle à une mise en œuvre harmonieuse.

Seuls quelques États membres obligent les pouvoirs adjudicateurs à adopter des plans en matière d'intégrité et à évaluer les risques de corruption. Dans la plupart des cas, cette évaluation des risques est menée avec le soutien des autorités répressives ou des organes anticorruption. Depuis quelque temps, un petit nombre d'États membres appliquent des systèmes d'alerte, qui sensibilisent les acteurs au niveau aussi bien central que local.

Quelques États membres ont également développé des outils spécifiques de gestion des risques adaptés aux défis particuliers rencontrés au niveau national ou régional.

Les données sur les cas de corruption ou de conflit d'intérêts détectés dans les marchés publics au niveau national et/ou régional/local sont rarement centralisées ou consignées dans un registre national. Cette collecte centralisée de données est

largement considérée par les États membres comme une charge administrative inutile. Or ces données pourraient être exploitées aux fins d'une évaluation bien étayée des risques, comme elles pourraient aussi contribuer très utilement à une application uniforme des mesures de lutte contre la corruption au niveau national et régional/local.

La programmation régulière d'études de marché structurées comme préalable à la passation de marchés publics n'est pas une pratique répandue, sauf en cas de marché complexe et à forte valeur ajoutée. Des bases de données sur les coûts unitaires ne sont en cours de développement que dans un très petit nombre d'États membres, que ce soit au niveau central ou local, ou que pour des secteurs déterminés. Ces bases de données pourraient faciliter la réalisation d'analyses comparatives entre des projets relevant de catégories analogues (par exemple, fournitures ou travaux) ainsi qu'entre les résultats. Elles pourraient aider à détecter les risques ou les pratiques de corruption en cas de disparité notable, malgré les limites inhérentes à une telle approche, du fait de la complexité des produits et de la variété des composants du résultat final.(4)

Transparence

Pour partie en raison du processus de transposition et de mise en œuvre des directives en matière de marchés publics, la transparence des procédures de passation de ces marchés s'est notablement accrue dans la majorité des États membres. Certains ont pris des mesures élaborées visant à assurer la publication en temps réel et sous un format convivial des comptes annuels et du bilan des autorités publiques, en ce compris des données détaillées sur les coûts des travaux et services publics.

Dans quelques États membres, l'accès aux informations et aux documents relatifs aux marchés publics est limité par des exceptions trop larges et par une définition étendue de la confidentialité pour ce qui concerne ces documents.

Dans d'autres, les marchés passés par les entreprises d'État ne sont pas soumis aux mêmes normes de transparence, de concurrence ou de surveillance que les autres marchés publics. Il a été observé que, dans certains États membres, des entreprises d'État ont conclu des contrats d'achat non concurrentiels à des prix dépassant ceux du marché, avec des partenaires privilégiés.

La publication des contrats conclus n'est pas encore une pratique courante dans l'Union européenne. Dans certains États membres, les contrats sont intégralement publiés et dans l'un d'entre eux, la publication conditionne même la validité du contrat (le contrat doit être publié dans les trois mois suivants sa signature, faute de quoi il est nul et non avenue).

Pactes d'intégrité et rôle de la société civile

Un pacte d'intégrité est un accord conclu, pour un projet déterminé, entre le pouvoir adjudicateur et l'ensemble des soumissionnaires, par lequel les parties s'engagent à s'abstenir de tout acte de corruption. Ce type d'accord contient également des dispositions en matière de suivi, de transparence et de sanctions. Les pactes d'intégrité font souvent l'objet d'une surveillance par des groupes de la société civile, dans le but d'en garantir l'application. Dans certains États membres appliquant une politique de transparence ambitieuse, la société civile s'est engagée très activement dans une surveillance complexe des marchés et contrats publics.

Il y a des États membres où, souvent à l'initiative des ONG, des pactes d'intégrité sont mis en œuvre pour des catégories déterminées de marchés publics, notamment les marchés de grande valeur (portant, par exemple, sur des projets d'infrastructure à grande échelle).

Recours aux marchés publics électroniques

En plus d'accroître l'efficacité des procédures, la passation de marchés publics par voie électronique offre des garanties supplémentaires en termes de prévention et de détection de la corruption, car elle renforce la transparence, permet de mieux appliquer des procédures standardisées et facilite le contrôle. Les directives en vigueur régissant les marchés publics contiennent des dispositions appelant tous les États membres à mettre en place des marchés publics électroniques, reposant notamment sur la publication électronique des avis de marché, sur des communications électroniques (en particulier pour la soumission des offres) et sur de nouvelles procédures, intégralement électroniques, de passation des marchés, tels que les systèmes d'acquisition dynamiques et les enchères électroniques. Lors de leur adoption, en 2004, les directives ont été assorties d'un plan d'action.

Comme il ressort de l'examen 2012 de la mise en œuvre dans le domaine de la passation des marchés publics, les marchés publics électroniques se sont quelque peu développés, mais ils ne sont encore utilisés, pour l'ensemble de l'UE, que dans 5 à 10 % des cas. Cependant, quelques États membres ont notablement progressé vers une pleine application des procédures électroniques dans la phase préalable à l'attribution du marché. C'est particulièrement le cas des États membres dans lesquels la passation électronique des marchés publics a été rendue obligatoire par la loi nationale et doit être mise en œuvre progressivement. La législation de la Commission concernant les marchés publics prévoit une transition progressive vers l'utilisation

systématique des communications électroniques.

Mécanismes de contrôle

Conformément à la législation de l'UE en vigueur, la mise en place d'une centrale d'achat est facultative. La plupart des États membres ont néanmoins retenu cette option dans leur législation nationale. Comme il ressort de l'examen 2012 de la mise en œuvre dans le domaine de la passation des marchés publics, la majeure partie des États membres charge une autorité spécifique de tout ou partie des responsabilités liées aux marchés publics, en dehors des cas où cette responsabilité relève d'une institution qui n'est pas exclusivement chargée des marchés publics, mais doit s'acquitter aussi d'autres missions (par exemple, les autorités chargées de la concurrence). Cependant, dans certains États membres où un organisme central a été créé, la capacité de celui-ci est limitée par un manque de personnel et de formation à l'exécution de missions de plus en plus nombreuses.

Les directives relatives aux recours dans le domaine des marchés publics laissent aux États membres le soin de décider si ces recours doivent être traités par des instances administratives ou judiciaires. Les États membres ont choisi pour moitié la première option et pour moitié la seconde. Dans quelques États membres, l'indépendance des instances de recours est insuffisamment garantie contre l'ingérence politique, notamment en ce qui concerne la désignation de leurs dirigeants et de leur personnel.

Ces dernières années, une tendance croissante à la professionnalisation des marchés publics a été observée, sous la forme d'une agrégation de la demande et d'une centralisation au moyen de contrats-cadres (17 % de la valeur totale des marchés attribués au-delà des seuils pour la période 2006-2010/14) et d'achats conjoints (12 % de la valeur totale). Les administrations publiques, centrales et locales, se reposent de plus en plus sur des organismes spécialisés, comme des centrales d'achat. Parallèlement, l'utilisation croissante des contrats-cadres change progressivement la nature de la gestion des marchés publics. À l'heure actuelle, les pratiques varient considérablement d'un État membre à l'autre.

Sur le plan de la sensibilisation et de la formation aux mesures de lutte contre la corruption, bien que la situation se soit améliorée ces dernières années dans la majorité des États membres, les agents chargés des marchés publics voient leur propre rôle dans la détection des actes de corruption comme assez limité. En outre, le degré de coopération entre les autorités responsables des marchés publics, les services répressifs et les agences anticorruption varie beaucoup d'un État membre à l'autre. Souvent, la coopération est de pure forme et les statistiques

montrent que les autorités responsables des marchés publics ne signalent aux services répressifs et aux agences pour l'intégrité qu'un faible nombre de soupçons de corruption ou de conflit d'intérêts. Dans certains États membres, où les mécanismes de contrôle, en particulier au niveau local, sont assez faibles ou fragmentés, les cas de favoritisme dans l'affectation des fonds publics par des autorités nationales, régionales et locales prenant part à des marchés publics se révèlent nombreux.

Si l'efficacité des mécanismes de contrôle s'est améliorée dans les États membres pour ce qui concerne les phases d'appel d'offres, de soumission et d'attribution, la phase d'exécution (postérieure à l'attribution) semble faire l'objet d'un suivi moins attentif. Certaines juridictions (Cours des comptes) ou instances nationales d'audit pointent souvent des irrégularités dans la phase d'exécution. Dans de nombreux États membres, les Cours des comptes sont devenues des acteurs incontournables de la détection des lacunes et faiblesses des procédures de marchés publics. Souvent, leurs recommandations dans cette matière sont insuffisamment suivies.

L'actionnariat des soumissionnaires et des sous-traitants est très rarement vérifié dans les procédures de marchés publics. Dans au moins un État membre, la loi autorise la passation de marchés publics avec des sociétés dont les actionnaires restent anonymes et qui n'offrent pas des garanties suffisantes contre les conflits d'intérêts.

La coordination de la surveillance, les chevauchements partiels, la division des tâches ou la fragmentation des mécanismes de contrôle aux niveaux central et local, notamment dans la phase d'exécution, continuent de poser problème dans plusieurs États membres.

Les mécanismes de contrôle applicables aux marchés publics dont le montant est inférieur aux seuils fixés dans la législation de l'UE sont particulièrement faibles dans la majorité des États membres. Cela pose problème, eu égard notamment aux signalements de marchés divisés en contrats de plus faibles montants dans le but de contourner les obligations et contrôles prévus dans la législation de l'UE sur les marchés publics.

Exclusion

Conformément à la législation de l'UE, tous les États membres ont adopté des règles d'exclusion impératives, en vertu desquelles les soumissionnaires ayant fait l'objet d'une condamnation judiciaire définitive pour corruption sont exclus des marchés publics. De nombreuses législations nationales prévoient des possibilités d'auto-réhabilitation (5). Les États membres ne sont pas tenus de publier des listes d'exclusion (6) et, en général, ils ne le font pas.

Dans bon nombre d'entre eux, les pouvoirs adjudicateurs se donnent mutuellement accès à leurs propres bases de données d'exclusion. Le fait de figurer sur une liste d'exclusion internationale n'est, en principe, pas considéré comme un motif d'exclusion par les États membres de l'UE.

Sanctions

Dans la plupart des États membres, la corruption dans le cadre de marchés publics rentre dans le champ d'infractions pénales telles que la corruption et le trafic d'influence. Dans d'autres, certains actes de corruption affectant le déroulement des marchés publics font l'objet d'une qualification pénale propre. En règle générale, un marché public est suspendu, interrompu ou annulé, lorsqu'un acte de corruption ou un conflit d'intérêts est détecté. En revanche, il en va autrement lorsque la corruption ou le conflit d'intérêts est détecté ou survient après l'attribution du marché et la signature du contrat. Fréquemment, indépendamment de la sanction qu'entraîne la corruption ou le conflit d'intérêts proprement dit, une action civile est alors nécessaire à l'annulation du marché. Cela requiert souvent une procédure longue qui risque de ne produire des effets qu'à un stade trop tardif, lorsqu'il est difficile, voire impossible, de récupérer l'intégralité des pertes. Dans certains États membres, les marchés publics comportent une clause anticorruption qui garantit un suivi plus efficace au cas où la corruption est établie pendant la durée de vie du contrat (exemple: procédure claire permettant de déclarer le contrat nul et non avenue ou d'appliquer des pénalités contractuelles). Dans quelques États membres où la corruption dans le cadre des marchés publics se révèle particulièrement préoccupante, le bilan des poursuites et des décisions de justice définitives est faible, et des sanctions dissuasives ne sont prononcées que dans de trop rares cas. Ces affaires durent généralement très longtemps et, souvent, les marchés ou les projets sont déjà exécutés au moment où la corruption est découverte. Les dossiers de corruption dans les marchés publics sont souvent complexes et peuvent parfois impliquer des agents publics de rang élevé. Des connaissances techniques spécifiques sont donc nécessaires pour assurer un traitement judiciaire efficace et équitable. Dans certains États membres, la formation de la magistrature et des parquets en matière de marchés publics reste lacunaire.

C. Conclusions et recommandations en ce qui concerne les marchés publics

Les constatations exposées ci-dessus font ressortir des progrès dans la mise en œuvre par les États membres des mesures de lutte contre la corruption dans les marchés publics, mais ceux-ci demeurent un foyer de risque. Des efforts restent

à faire pour augmenter le niveau d'intégrité. La révision des directives sur les marchés publics et les secteurs spéciaux, ainsi que la proposition de directive sur l'attribution de contrats de concession, incluent des normes de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption qui constituent un volet important du processus global de modernisation. Les normes minimales en matière de conflits d'intérêts proposées dans ces directives, la consultation préalable des marchés, les critères d'exclusion impératifs et facultatifs, les dispositions en matière d'auto-réhabilitation, le durcissement des règles concernant la modification et la résiliation des contrats, la centralisation des données sur les cas de corruption et de conflit d'intérêts, ainsi que les obligations de suivi et de déclaration, répondent dans une large mesure aux préoccupations évoquées ci-dessus. S'agissant des éventuelles autres mesures à prendre par les États membres, les 17 chapitres par pays où des problématiques en rapport avec les marchés publics sont mises en évidence et l'analyse développée dans la présente section conduisent aux recommandations générales ci-après.

1. Nécessité d'une évaluation systématique des risques de corruption dans les marchés publics

- Développer des évaluations des risques au niveau des organismes de surveillance des marchés publics, quel que soit leur cadre institutionnel, avec l'appui des services répressifs ou des agences anti-corruption/pour l'intégrité.
- Assurer la centralisation des données sur les pratiques et tendances détectées en matière de corruption, y compris les conflits d'intérêts et le pantouflage. Fonder l'évaluation des risques sur ces données centralisées.
- Élaborer, sur la base des évaluations des risques, des mesures spécialement conçues pour les secteurs présentant une vulnérabilité particulière et pour les catégories d'irrégularités les plus fréquemment constatées pendant ou après la passation des marchés.
- Mettre en œuvre des mesures anticorruption ciblées sur les administrations régionales et locales. Les évaluations des risques pourraient aussi utilement cibler les faiblesses particulières de ces niveaux d'administration.
- Élaborer et diffuser des principes directeurs communs pour l'utilisation de systèmes d'indicateurs d'alerte («red-flagging»). Aider les pouvoirs adjudicateurs et les organes de surveillance à détecter la corruption, le favoritisme et les conflits d'intérêts.

2. Application de normes de transparence exigeantes à tous les stades du cycle de passation des marchés publics et pendant la phase d'exécution des contrats

- Fixer des normes minimales communes de transparence applicables, au niveau des administrations régionales et locales, aux procédures de passation des marchés publics et à la phase d'exécution des contrats publics.
- Envisager une manière de publier les contrats conclus dans le cadre de marchés publics, ou de garantir l'accès du public à ces contrats, notamment en ce qui concerne les droits et obligations des parties et les clauses pénales, sauf exception clairement définie, dûment justifiée par des raisons de confidentialité et limitée à certaines clauses contractuelles.
- Améliorer la transparence des procédures de passation des marchés publics, avant comme après l'attribution des marchés, par la publication en ligne, à tous les niveaux (central, régional et local) de l'administration publique, des comptes et bilans annuels ainsi que des coûts des travaux, fournitures et services publics. Assurer une plus grande transparence des procédures de passation de marchés publics gérées par les entreprises publiques, ainsi que dans le cadre de partenariats public-privé.

3. Renforcement des mécanismes de contrôle interne et externe à tous les stades du cycle de passation des marchés publics et pendant la phase d'exécution des contrats

- Doter les instances de recours, les organes consultatifs et les organismes de surveillance des marchés publics et, le cas échéant, la Cour des comptes, des capacités nécessaires à l'exécution de leur mission de vérification.
- Renforcer les mécanismes de contrôle interne aux fins de mieux prévenir et détecter les pratiques de corruption et les conflits d'intérêts. Mettre en place un cadre méthodologique robuste et uniforme permettant des vérifications anticorruption et anti-conflits d'intérêts sur toute la durée du cycle de passation des marchés publics. Dans ce cadre, l'accent devrait être mis sur les procédures de marchés publics ou les niveaux d'administration les plus vulnérables, ainsi que sur des vérifications inopinées par des organes de surveillance indépendants.
- Renforcer les mécanismes et instruments de contrôle s'agissant de la phase postérieure à l'attribution des marchés publics (ou phase d'exécution).
- Assurer un suivi adéquat des recommandations de la Cour des comptes pointant des irrégularités dans les marchés publics.
- Vérifier l'actionnariat des soumissionnaires et sous-traitants.
- Mettre en place des mécanismes de contrôle appropriés s'agissant des procédures de passation de marchés publics gérées par les entreprises publiques, ainsi que dans le cadre de partenariats public-privé.

4. Assurer la cohérence sur le plan de la surveillance, former et sensibiliser les

acteurs quant à la nécessité de prévenir et détecter les actes de corruption à tous les niveaux des marchés publics

- Assurer une coordination effective entre les autorités chargées de la surveillance des marchés publics.
 - Élaborer des principes directeurs détaillés en matière de prévention et de détection des pratiques de corruption et des conflits d'intérêts dans les marchés publics, en particulier au niveau régional et local, et sensibiliser les acteurs à ces principes.
 - Fournir aux juges et aux membres des parquets des formations adaptées sur les aspects techniques et juridiques des procédures de passation de marchés publics.
5. Renforcer les régimes de sanctions
- Assurer l'application de sanctions dissuasives en cas de corruption, de favoritisme ou de conflit d'intérêts dans les marchés publics.
 - Veiller à la mise en place de mécanismes de suivi efficaces permettant d'annuler en temps utile les décisions et/ou les marchés publics entachés de corruption.

1. *France, Italie, Hongrie, Lituanie, Pays-Bas, Pologne, Roumanie et Espagne.*
2. *L'attribution de concessions de travaux est actuellement soumise aux règles de base de la directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services, tandis que l'attribution de concessions de services ayant une dimension transfrontière est régie par les principes du traité, et en particulier les principes de libre circulation des marchandises, de liberté d'établissement et de libre prestation de services, ainsi que les principes qui en découlent, tels que l'égalité de traitement, la non-discrimination, la reconnaissance mutuelle, la proportionnalité et la transparence.*
3. *C'est-à-dire les décisions modifiant la classification urbanistique d'une propriété, d'un terrain ou d'un quartier. Chaque classification comporte différentes restrictions et obligations.*
4. *Dans le cas, par exemple, de la construction d'une autoroute, les matériaux peuvent varier fortement d'un endroit à l'autre en fonction du climat, des caractéristiques géographiques du site, etc.*
5. *L'auto-réhabilitation permet aux entreprises de prendre des mesures remédiant à la situation qui a motivé leur inscription sur les listes d'exclusion des marchés publics et, par conséquent, entraînant la levée de cette exclusion.*
6. *Figurent sur ces listes des entreprises exclues des marchés publics en raison, entre autres, de condamnations judiciaires définitives pour corruption ou autre infraction grave.*

Retrouver le rapport dans son intégralité : <http://tinyurl.com/rapportcorruption>

Des bureaux transformés en logements, nouveau credo des promoteurs allemands

À Francfort, la place financière du pays, ainsi que dans les autres métropoles d'outre-Rhin, des immeubles de bureaux des années 1960-70, ne correspondant plus aux canons actuels mais situés en centre-ville, sont métamorphosés en habitations, soulageant un marché de l'immobilier résidentiel urbain sous tension et représentant un marché de plusieurs milliards d'euros pour le BTP local.

Après la crise financière de 2008, l'immobilier de bureaux s'était effondré en Allemagne, laissant des milliers d'immeubles vides de tous occupants, parfois pendant plusieurs années. C'est de cette période qu'est née l'idée de promoteurs locaux d'acheter ces bâtiments abandonnés et de les transformer en logements. Aujourd'hui, ce qui n'était avant la crise qu'une niche est devenu une filière à part entière. « En 2009 déjà, le marché représentait 25% de la construction des logements neufs au centre de Francfort », se souvient Matthias Pink, auteur d'une étude sur la question réalisée chez Savills, groupe international de conseil en immobilier. Selon les calculs de l'expert, le marché des bureaux transformés en logements représentera en Allemagne 7,5 milliards d'euros sur la période 2012-2015, soit 25 000 logements. « C'est déjà trois fois plus que sur les quatre années précédentes », constate-t-il. Et avec un besoin croissant de logements dans les centres-ville et l'augmentation des surfaces de bureaux inoccupés, ce marché est appelé à se développer encore davantage au cours des prochaines années. Dans les cinq villes retenues pour l'étude Savills (Francfort, Hambourg, Munich, Düsseldorf et Berlin), on dénombre actuellement 107 chantiers en cours de réalisation et 60 en phase de planification. « Et le nombre de projets va croître dans les prochaines années », assure Matthias Pink.

Des tours, mais aussi des usines et des casernes

Si les tours qui se vident dans les centres-ville constituent le gros des surfaces à transformer, on trouve aussi à disposition des usines désaffectées, des casernes vides (à la suite de la réforme de l'armée), des brasseries et des infrastructures ferroviaires ou aéroportuaires hors service, laissant d'immenses zones de foncier libre et de bâtiments à reconvertir dans le périmètre des grandes villes allemandes. Les investisseurs sont notamment très actifs à Francfort, place financière de l'Allemagne, mais également une des métropoles où les besoins en résidentiel augmentent considérablement. « Le marché de la location dans les grandes villes s'est beaucoup tendu au cours de ces dernières années et la situation a fait grimper les prix », remarque Matthias Pink. Ainsi, le taux de logements inoccupés est pratiquement nul à Hambourg (1,4%). À Francfort, les bureaux se concentrent surtout au centre de la ville, ce qui en fait le marché le plus prisé d'Allemagne. Malgré le "nouveau miracle économique" que vit

actuellement le pays, plus de 12% des bureaux n'ont pas trouvé de locataires en 2013 dans la capitale financière allemande (soit 1,6 million de m²), deux fois plus qu'à Munich ou Berlin. Les entreprises ne veulent plus de ces bureaux, car ils ne sont plus aux normes. Par ailleurs, elles délaissent les centres-ville pour s'installer en périphérie.

Pour les promoteurs, l'avantage principal de cette transformation est de pouvoir conserver les droits du bâti existant, notamment la hauteur de l'immeuble. « Si vous détruisez l'ensemble, vous risquez souvent de ne pas retrouver le droit de construire aussi haut qu'auparavant », explique Matthias Pink. La plupart de ces bâtiments ont été construits dans les années 1960-1970 et disposent d'une structure en acier encore en bon état. Cette dernière est conservée comme "squelette" pour le nouveau projet. « Au final, le prix de revient est le même que si on rasait le tout pour reconstruire du neuf », explique l'expert. Mais les démarches et les procédures pour obtenir les permis de destruction et de construire prennent beaucoup de temps. Dans le cas d'une transformation, le projet ne nécessite qu'une simple autorisation administrative et se réalise plus rapidement. Les promoteurs s'estiment gagnants.

Les industriels aussi s'intéressent de près à ce marché en plein boom. Selon Savills, les besoins en ascenseurs, en fenêtres, en panneaux d'isolation sont importants. Sans oublier les sanitaires et toutes les canalisations d'eau qui doivent être entièrement refaits. « Il faut concevoir des salles d'eau pour chaque logement. Dans les bureaux, les toilettes étaient communes à tout l'étage », dit Matthias Pink.

Pour rentabiliser au maximum leurs investissements, les promoteurs proposent souvent des mini-appartements. C'est le cas du projet de la rue de Lyon, à Francfort, développé par l'agence Dreyer & Kollegen, dans lequel la taille des logements va de 18 à 46 m², destinés principalement aux employés des compagnies aériennes de l'aéroport pour les escales. Le loyer pour 18 m² est au minimum de 400 euros par mois. À Berlin, le promoteur Streletzky a également découvert les vertus de ces "métamorphoses immobilières". Sur l'île de Stralau, à l'est de la capitale (quartier de Friedrichshain), le groupe immobilier a transformé l'ancien siège de l'Institut de cosmétique est-allemand "Lippenstifte" en 116 logements de luxe de 68 à 216 m² (voir photos). L'investissement pour ce projet baptisé "Spreegold" s'élève à 40 millions d'euros et il ne sera pas le dernier du



genre pour le groupe Streletzky. Là encore, la structure en acier est le seul élément qui ait été conservé pour cet ensemble construit au bord de la Spree, la rivière qui traverse Berlin. Le reste est entièrement neuf, y compris le garage souterrain de 90 places.

Sur le plan urbanistique, Matthias Pink ne voit que des avantages dans cette transformation bureaux-logements. L'expert estime que l'ancien concept de quartier d'affaires excentré, sans restaurant et commerce aux alentours, est complètement dépassé. Le "City Nord" de Hambourg est par exemple désert à partir de 18 heures et il n'attire plus les entreprises qui cherchent des quartiers vivants pour leurs employés. La transformation d'une partie des bureaux en logements permet de remédier à ce problème. À Düsseldorf, dans le quartier d'affaires de Grafenberg, un projet prévoit aussi de transformer l'ancien siège commercial du sidérurgiste Thyssen en 360 logements sur une surface totale de 33 000 m². Le quartier doit attirer de cette manière les commerces et reprendre vie.

Des limites techniques à la transformation

Tous les bureaux ne peuvent toutefois pas subir une telle transformation. Selon les urbanistes, seulement 13% de ces bâtiments sont susceptibles d'être reconvertis en logements. « La luminosité n'est pas toujours suffisante au centre de ces immeubles pour y mettre des appartements », explique Matthias Pink. Pour résoudre ce problème, le promoteur du siège de Thyssen à Düsseldorf a décidé de détruire la partie centrale du bâtiment pour laisser entrer la lumière. Il a accepté en contrepartie de réduire la surface à louer.

Christophe Bourdoiseau



Sur l'île de Stralau, à Berlin, l'ancien siège de l'Institut de cosmétique est-allemand "Lippenstifte" (en bas) a été transformé fin 2013 en 116 logements de luxe (en haut). Source : Streletzky.